

« Que chacun donne comme il l'a décidé dans son cœur, sans regret ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie. »  
2 Corinthiens 9.7

## Appel financier de Pâques

En ce temps fort pour notre vie de foi, et notre vie d'Église, qui va de carême à la résurrection, en passant par la passion, nous nous rappelons ensemble que l'offrande du dimanche comme le don régulier, notamment lors des appels financiers, font pleinement partis de notre vie spirituelle.

Vous vous demandez peut-être ce que signifient ces demandes et comment vous pouvez y répondre.



### Comment mon don est utilisé ?

N'oublions pas que la grâce est gratuite, mais que l'Église a un coût. **Quand vous donnez 100€, voici comment ils se répartissent :**

- **55€ vont à la formation, la rémunération, les retraites des pasteurs ;**
- **10€ vont à la vie régionale et nationale** Fédération protestante, services de l'Union, services régionaux, synodes etc... Ce sont ces deux premiers éléments que nous appelons la Cible, notre paroisse paye 40.000€ à l'heure actuelle
- **28€ vont à la vie locale** et assurent les frais de fonctionnement de la paroisse, nos locaux et chantiers, vous le savez, mais aussi toutes les initiatives et leurs moyens que nous mettons en œuvres et allons poursuivre pour donner un nouveau souffle à notre paroisse, et bien d'autres choses encore ...
- **7€ vont à la Mission internationale (Defap)**

**Dans l'Église protestante Unie**, tous les pasteurs reçoivent le même revenu (environ 15.000€ par an) auquel il faut ajouter les "charges salariales" et tous les frais liés à la fonction pastorale à savoir la formation de théologie, la retraite des pasteurs (environ 2/3 de retraités et 1/3 d'actifs), les autres dépenses liées au ministère.

Le « coût d'un poste pastoral », c'est à dire l'ensemble des contributions des paroisses divisé par le nombre de paroisses est d'environ 60.000€ et chaque paroisse y contribue selon ses moyens. Par le jeu de la solidarité, l'EPUDF assure ainsi aux paroisses démunies le soutien venant des autres paroisses.



### Comment donner : l'offrande et le don nominatif

L'offrande est ce que vous donnez chaque dimanche à la fin du culte. Elle peut être faite sous forme d'argent liquide, d'euroffrande ou par chèque.

Le chèque, le virement, l'euroffrande et les espèces (dans une enveloppe nommée) sont des dons nominatifs.

Pour ceux qui sont soumis à l'impôt sur le revenu, **sachez que les dons que vous faites à l'Église sont déductibles à 66% ! Ainsi si vous donnez 500€, il vous en coûtera 170€.**

Le don nominatif fait l'objet d'un reçu fiscal que le trésorier vous adresse au mois de mars de l'année suivant votre don, pour votre déclaration d'impôt.



Pour donner et profiter de la déduction d'impôts, tous les moyens sont possible :

- **En espèce**, dans une enveloppe avec vos coordonnées, à remettre au culte ou au trésorier.
- **Par virement** : ponctuel ou régulier, nos informations bancaires sont : IBAN FR7610278084000002094630193
- **Par chèque**, à l'ordre de ACEPU de Montbéliard, à envoyer au trésorier (18 rue Viette 25200 Montbéliard) ou à remettre au culte.
- **En ligne**, par carte bancaire ou par Paypal : [en cliquant ici](#)
- **Avec des euroffrandes** : Achat auprès du trésorier de la paroisse d'un carnet de 50€ contenant 10 "tickets euroffrandes" d'une valeur de 5€ chacun, qui sont donnés à votre rythme lors des collectes du culte. L'achat du carnet est nominatif.

## Quand donner ?

Tout au long de l'année, la plupart du temps lors des appels financiers fait aux alentours de Noël, Pâques, Pentecôte, la fête de fin d'année ou à la rentrée...

**Pensez à répartir les dons dans l'année, cela épargne des inquiétudes et insomnies à notre trésorier particulièrement et à tout le conseil presbytéral.**

Pour le confort de toutes et tous, un virement automatique mensuel, permet au conseil d'avoir un peu plus de visibilité et de sécurité.

Chaque dimanche au culte (les chèques, les euroffrandes, ou les espèces dans une enveloppe avec votre nom, sont nominatifs, et les autres dons sont anonymes)

Lors des cérémonies : baptêmes, mariages, obsèques ou culte d'action de grâce.

## Combien donner ?

En toute liberté, selon vos revenus. Il n'y a pas de petit ou de grand don : dans l'économie divine, ce qui importe, c'est la dimension du cœur du donateur.

**La moyenne du don annuel par foyer et par an dans l'Église Protestante Unie de France, se situe autour de 570€ (en 2022).**

Rappel : Si vous êtes imposable, un don de 570 € fait à l'Église vous « coûte » en réalité 193 €.

***Il y a plus de plaisir à donner qu'à recevoir, alors faites vous plaisir !***

*« Demandez, et l'on vous donnera ; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira. »*

*Matthieu 7.7*

